

Décision n° 2024-P-001 du 23 avril 2024

portant désignation du délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des transports

Le Président de l'Autorité de régulation des transports (ci-après « l'Autorité »),

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) ;

Vu la loi n° 78-17 du 16 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;

Vu la décision n° 2021-P-013 du 26 octobre 2021 portant désignation du délégué à la protection des données de l'Autorité de régulation des transports ;

DÉCIDE

Article 1^{er} Monsieur Ronan JUNGUENÉ, juriste à la direction des affaires juridiques, est désigné en qualité de délégué à la protection des données de l'Autorité.

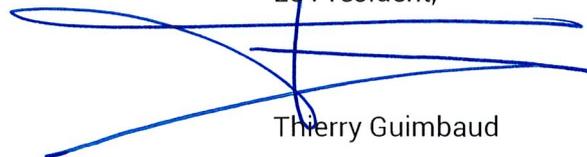
Monsieur Jérémy VISAGE, responsable de la performance, du contrôle interne et de la qualité, est désigné en qualité d'adjoint au délégué à la protection des données de l'Autorité.

Article 2 La décision n° 2021-P-013 du 26 octobre 2021 est abrogée.

Article 3 La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Autorité.

Article 4 Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de l'Autorité.

Le Président,



Thierry Guimbaud